MÉMOIRE
PRÉSENTÉ AU ROI,
A VERSAILLES,

PAR MESSIEURS

LES CINQUANTE-TROIS DÉPUTÉS

DES TROIS ORDRES

DE LA PROVINCE DE BRETAGNE,

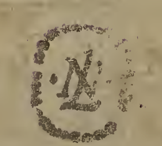
le 31 *Août* 1788.

SUIVI

De la Lettre écrite au ROI par la Commission Intermédiaire des États de Bretagne, concernant l'éloignement des principaux Ministres & la situation du Royaume.



1788.



AU ROI,

EN LUI PRÉSENTANT CE MÉMOIRE.

SIRE,

ECOUTER avec bonté les doléances de ses peuples, les accueillir, quand elles sont justes, c'est le devoir des Rois.

Présenter avec respect ses réclamations, en attendre l'effet avec une confiance inébranlable, voilà le nôtre.

Nous ne vous le dissimulerons pas, SIRE; VOTRE MAJESTÉ a rendu la vie à nos espérances; elles se sont accrues au point de nous persuader que c'est moins à des Représentations qu'à des actions de graces que nous devons nous préparer.



MÉMOIRE AU ROI.

SIRE,

NOUS venons dépoſer, dans le ſein de VOTRE MAJESTÉ, le cri de notre douleur & l'expreſſion de nos vœux : des enfans ne pourroient-ils ſe plaindre à leur pere ſans s'expoſer à perdre ſon affection ?

Au milieu des plus cruelles circonſtances, la nobleſſe de Bretagne s'étoit aſſemblée : elle avoit choiſi douze des ſiens ; il leur étoit recommandé d'expoſer à vos regards, & le tableau déplorable des malheurs qui affligeoient la province, & le

tableau plus effrayant encore de ceux qui la menaçoient. A leur approche, il s'eſt élevé, autour de votre perſonne ſacrée, des barrieres impénétrables, & les efforts qu'ils ont pu faire pour les ſurmonter, loin de les conduire aux pieds du trône, les ont menés dans le fond d'un cachot odieux ; ils ont perdu leur liberté en venant réclamer nos franchiſes.

Tous les ordres ſe ſont émus à cette nouvelle ; tous ont payé le tribut d'intérêt que leur impoſoit la reconnoiſſance. Tous nous ont nommés pour leurs députés : nous venons remplir une miſſion honorable que nous ne ſaurions nous habituer à croire dangereuſe.

Un monarque, SIRE, eſt chargé de faire le bonheur de ſon peuple, & cette tâche, vous ne la répudierez pas. Mais, il eſt homme ; il ne peut ni tout voir, ni tout entendre : autant il a de ſujets éclairés & fideles, autant il a d'yeux & d'oreilles placés ſur la ſurface de ſon Empire, qui ſont obligés de lui faire ſavoir ce qui ſe paſſe de contraire au bien de la grande famille dont il eſt le chef.

Une députation qui remplit ce devoir, donne à la patrie un témoignage de zele, au ſouverain une preuve d'attachement, & c'eſt à ces grands caracteres qu'eſt marquée la démarche des douze gentilshommes enfermés à la Baſtille. SIRE, une priſon & des fers doivent-ils être le prix du zele & de l'attachement ?

On a voulu vous rendre leur patriotiſme ſuſpect; on vous a parlé de députations illégales, d'aſſemblées illicites.

Vous êtes, SIRE, le conſervateur de la juſtice en France : la juſtice eſt le premier & le plus eſ-

ſentiel patrimoine de l'homme en ſociété ; elle en tient lieu à celui qui n'en a point d'autre. Toutes les fois que, dans le royaume, un individu croit que les lois ſont violées à ſon égard, il a un recours de droit à VOTRE MAJESTÉ.

Mais, SIRE, ce droit qu'ont les individus, appartient encore plus aux corporations.

La nobleſſe a vu briſer le contrat qui vous ſoumet la Bretagne ; elle a vu rompre les liens qui l'uniſſent à vôtre couronne ; elle a reſſenti le contre-coup des infractions faites aux droits de la province ; un concert d'inquiétudes & d'alarmes a réuni ſes membres ; tous ont tourné les yeux ſur le trône. Ils ont dit unanimement : avertiſſons le prince des projets déſaſtreux que l'on tente en ſon nom ; qu'il en connoiſſe l'illuſion, le danger, & que ſa religion, que nous devons inſtruire, que ſon équité, qu'on ne peut invoquer en vain, arrêtent le cours de ces funeſtes entrepriſes. Ah, SIRE ! quelles lois de pareilles aſſemblées, de pareilles délibérations ont-elles pu bleſſer ? Que VOTRE MAJESTÉ daigne y faire attention : l'infidélité, la révolte ne marchent pas avec éclat ; jamais elles ne ſe produiſent avec cette ſolemnité.

Enfoncées dans l'ombre, elles s'y cachent longtems, s'occupant de ſecrettes pratiques, de complots ténébreux ; &, quand elles en ſortent pour inſulter à l'autorité, pour braver les ordres légitimes, ce n'eſt pas par la voie des députations au ſouverain qu'elles manifeſtent leurs deſſeins pernicieux. La conduite ſeule de nos compatriotes malheureux, ſi l'on eſt malheureux en ſouffrant pour la cauſe publique, ſuffiſoit donc pour les juſtifier. Comment ſeroient-ils coupables ? Ils ne furent point accuſés. Comment peut-on les punir ? On ne les a point entendus.

Nous osons, SIRE, vous attester leur innocence. Si vous avez des soupçons contr'elle, nous sommes prêts à les détruire ; s'il vous faut un garant de leur dévouement pour votre service, de leur passion pour votre personne, nous vous offrons le peuple Breton entier qui parle par notre bouche, & qui sait tout ce que ces cœurs généreux recelent d'honneur, de franchise & de loyauté. Ne souffrez donc pas, SIRE, qu'ils continuent de gémir dans l'enceinte de ces murs détestés, qu'ils restent plus long-tems dans une situation qu'il est même douloureux de peindre, & si cruel de sentir.

Ne souffrez pas qu'ils soient (1) plus long-tems éloignés de votre cour, ces personnages distingués qui occupoient, auprès de VOTRE MAJESTÉ, des emplois honorables, & jouissoient d'une confiance méritée par la plus noble conduite.

Ne souffrez pas non plus que des lettres-de-cachet, surprises aux embarras de la sollicitude royale, viennent épouvanter les paisibles habitans du fond de nos provinces ; (2) qu'elles réduisent les uns à fuir leurs asyles, sans compagnons de leur fuite, que les besoins qu'ils éprouvent & l'insupportable idée de ceux auxquels leur absence livre ce qu'ils ont de plus cher, tandis qu'elles en précipitent d'autres dans des cachots infectés, où ils perdent leur santé, leur fortune, toute joie, & enfin tout amour pour le gouvernement. Car, SIRE, la fin d'un bon gouvernement, c'est l'assu-

---

(1) MM. les Ducs de Chabot & de Praslin, M. le Comte de Boigelin, M. le Marquis de Serent, M. le Marquis de la Fayette.

(2) MM. de Maubreuil, de Freslon, de Saint-Aubin, de Saint-Pern de la Tour.

rance des propriétés à ceux qui s'y sont soumis ; or, la plus sainte de toutes les propriétés, est celle de sa personne, sans laquelle toutes les autres n'ont ni charme ni valeur.

Mais, outre cette propriété qui regarde les individus, & qui ne peut leur être enlevée que par la loi, il en est d'autres qui regardent la province, & que VOTRE MAJESTÉ a juré de lui conserver.

Deux années ne sont point encore révolues depuis que vos commissaires, stipulant pour vous, SIRE, ont accordé, *qu'aucuns édits, déclarations, arrêts du conseil, &c. n'auront aucuns effets, s'ils n'ont été consentis par les états, & vérifiés par les cours souveraines de la province.*

Qu'il ne seroit rien changé aux nombre, qualités, fonctions & exercices des officiers de la province ; ce faisant, qu'il ne sera fait aucune création d'officiers, ni de nouvelles jurisdictions.

En ratifiant vous-même les clauses de l'accord, par des lettres signées de votre main, enregistrées en votre parlement ainsi qu'en votre chambre des comptes, vous vous êtes obligé *de le faire garder par tous ceux & ainsi qu'il appartiendroit.* Vous avez ordonné aux magistrats qui composent ces deux cours souveraines, *de faire lire, publier & registrer & le contrat & la ratification qui l'agrée & l'approuve.* Vous leur avez enjoint *de garder de point en point le contenu en icelui, selon sa forme & teneur, sans y contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu.*

Maintenant, SIRE, qu'on nous envoie des édits, des déclarations qui n'ont été ni consentis par nos états, ni vérifiés par nos cours ; maintenant qu'on crée de nouveaux officiers, qu'on renverse nos tribunaux

bunaux, qu'on veut établir, ſur leurs ruines, de nouvelles juriſdictions, vous avez mis votre autorité en contradiction avec elle-même. Vous avez forcé vos cours ſouveraines à s'oppoſer à l'exécution de vos ordres en vertu de vos ordres mêmes, & nous ne balancerons pas à vous le dire, avec le courage que commande la vérité & le reſpect qu'inſpire le monarque : on vous a fait fouler aux pieds un engagement irréfragable ; on vous a fait dédaigner vos ſermens ; on vous a fait manquer à votre parole.

SIRE, on ne s'eſt donc pas ſouvenu ce que c'eſt que la parole des Rois. Autant ils ſont élevés au-deſſus des particuliers qui vivent ſous leurs empires, autant leur parole doit être plus ferme, plus inébranlable. Où elle ſe fait entendre, la méfiance doit diſparoître, & le doute s'évanouir, & c'eſt des Rois de France ſur-tout que l'on a cette opinion qui les honore tant, *que leur parole eſt ſpécialement ſacrée.* Un de vos prédéceſſeurs, fameux par ſes revers, (les Rois ne ſont pas à l'abri des revers) eſt encore plus fameux par cette maxime adoptée de tous ceux qui ont tenu le ſceptre français, *que ſi la bonne-foi & la vérité étoient perdues, on retrouveroit la premiere dans le cœur, & la ſeconde dans la parole des Rois.*

C'eſt en vain que l'on nous proteſte, de votre part, que nos droits ſeront reſpectés, que l'on nous aſſure, en votre nom de la conſervation de nos privileges. Au moment où l'on nous dépouille de nos franchiſes, au moment où l'on ſe joue de nos libertés, un pareil langage ne ſemble plus que la ſuite du projet de joindre l'ironie à la déſolation dont on nous inveſtit. Vous nous annoncez, SIRE, l'aſſemblée de nos états pour le mois d'oc-

tobre, & c'eſt d'eux que vous attendez la connoiſſance du vœu de la province ! Nous vous l'apportons, SIRE.

Mais, pourquoi nous tenir juſques-là dans les convulſions, dans les angoiſſes qui travaillent toute la province ? SIRE, notre contrat eſt clair, il eſt précis. Vous ne pouvez pas mettre proviſoirement en vigueur parmi nous des édits non conſentis par nos états, non vérifiés par nos cours, ni introduire en Bretagne des juriſdictions nouvelles. Vous ne le pouvez pas, ſans déclarer que Vous ne vous croyez point lié par des actes ſolemnels, que Vous n'êtes point aſtreint à tenir des conditions que vous avez ſouſcrites, & que vous comptez pour rien des obligations que vous avez jurées.

Au nom de votre gloire, retirez, SIRE, vos édits ; rendez-nous nos tribunaux ; rendez-les à la France entiere ; rendez enfin à nos vertueux magiſtrats une liberté dont ils vous conſacroient l'uſage, & au ſacrifice de laquelle, nous en ſommes certains, ils joindroient celui de leur vie, s'il étoit au maintien de cette gloire qui leur eſt auſſi précieuſe qu'à Vous.

Faut-il à VOTRE MAJESTÉ des motifs plus puiſſans pour la déterminer à rétablir l'ordre antique, à l'abri duquel la paix & le bonheur ont ſi long-temps fleuri chez les Bretons ? Qu'Elle jette les yeux ſur la malheureuſe Armorique dont la face a ſi prodigieuſement changé en ſi peu de temps, Elle y verra nos côtes & nos grands-chemins infectés par des brigands qui s'encouragent au crime par l'impunité ; l'habitant des villes, ſans ceſſe expoſé au vol, à l'incendie, à l'aſſaſſinat ; le commerce que la confiance alimente, & qui ne peut vivre ſans la sûreté, expirant, délaiſſé par ſes deux meres nourrices.

Point de magiſtrats, par conſéquent plus de lois ; elles ont été exilées avec eux : des tribunaux dont l'enceinte reſpectable eſt occupée par des ſoldats étonnés & fatigués de les profaner ſi long-temps ; des priſons qui s'ouvrent pour recevoir, pêle-mêle, le crime & l'innocence, ſans que l'un ni l'autre puiſſent prévoir quand ils auront des vengeurs, la mauvaiſe foi triomphante & la probité aux abois ; eh bien ! cette terre déplorable, battue par tant de fléaux, elle vous appartient, SIRE ; ces peuples aſſiégés par tant d'infortunes, ce ſont les Vôtres ! Et, pour combler nos calamités, des troupes avancent encore vers la province ; leurs diſpoſitions hoſtiles répandent par-tout la terreur. Mais, que veulent ces ſoldats ? Nous donner des chaînes !

SIRE, les deſpotes veulent régner ſur des eſclaves, mais un Roi de France ne voudra jamais pour ſujets que des hommes libres. Ah ! ne permettez pas qu'à la veille des états-généraux, devenus indiſpenſables, ſolemnellement promis par VOTRE MAJESTÉ, le crédit public s'anéantiſſe, en ſubſtituant à une monnoie néceſſaire, le plus vicieux de tous les moyens, un papier dangereux, ſans fondement légal, & par conſéquent ſans confiance, un papier indiviſible dans la proportion des beſoins d'un chacun.

Dites un mot, faites un geſte, & les brouillards peſtilenciels qui couvrent tout le royaume ſe diſſiperont, & les rameaux de la félicité reverdiront pour ombrager de nouveau les habitans conſolés de la Bretagne.

Que votre nom, qu'on a tenté de traveſtir en épouventail de la vertu appellée déſobéiſſance, de l'honneur nommé rébellion ſoit porté juſqu'au cie

par ces citoyens illuſtres dont Vous terminerez la captivité ; par ceux dont vous ferez ceſſer les allarmes ; par leurs épouſes, par leurs peres, par leurs enfans, à l'empreſſement & à la tendreſſe de qui Vous allez les rendre ; par ces magiſtrats, plus ſatisfaits de pouvoir encore ſervir leur patrie, que glorieux de voir triompher la cauſe qu'ils ont défendue ; par les agriculteurs, les commerçans, les citadins & tous les gens de bien dont Vous comblerez les vœux en rétabliſſant la conſtitution de la province : & nous, à qui Vous aurez ordonné de porter la nouvelle de tant de bonheurs, nous nous joindrons à ce peuple enivré, pour bénir votre regne, pour en ſouhaiter la durée, & pour déſirer à nos arrieres-neveux un roi qui vous reſſemble.

MESSIEURS,

L'abbé de Corcin,
L'abbé de Leſné,
L'abbé de la Tullaye,
L'abbé de Mélient,
L'abbé de Poulpiquet,
L'abbé de Douhet,
L'abbé de Puyferré,
L'abbé de Roquancourt,
L'abbé de Launay de Carheil,
L'abbé Gault,
L'abbé de la Goublaye de Nantois,
L'abbé du Margaro,
L'abbé du Portal,
L'abbé Collet,

MESSIEURS,

De Montmuran,
De Boishue,
Du Cambout de Coiſlin,
Loz de Goaffroment,
Du Dreſnay,
Penfentenyo de Cheffontaines,
De la Mouſſaye,
Barbier de Leſcoët,
Gouvello de Kyaval,
Meherenc de Saint-Pierre,
Le Roux de Coëttando,
Le Sénéchal,
De Gourcuff,
De la Belinaye,

MESSIEURS,

L'abbé de Boutouillic,
L'abbé du Masnadau,
L'abbé le Gonidec,
L'abbé Micault.

MESSIEURS,

Hay des Nétumieres,
De Bruc de Montplaisir,
Du Chastel,
De Lorgeril

MESSIEURS,

Le Gros,
Trehu de Mont Thierry,
Plumard de Rieux,
Meslé,
Juguet de la Bretonniere,
Le Dissez de Pennanrun,
Monjarret de Kjégu,
Bernard,
Poullet,
Jallobert, Fils,
Miorcec de Kdanet,
Hervé de Chef-Dubois,
L'abbé le Maitre,
Le Coq,
Robin de Painpoulle,
De Launoy Provost,
Gaultier.

LETTRE écrite au ROI, par la commiſſion intermédiaire des Etats de Bretagne, concernant l'éloignement du principal Miniſtre & la ſituation du Royaume.

SIRE,

LA Bretagne apprend la diſgrace du miniſtre prévaricateur, qui, par les ſurpriſes faites à Votre Majeſté, par les maux qu'il a cauſés, eſt devenu l'objet de l'indignation publique.

Un cri général de VIVE LE ROI, des feux de joie, des illuminations ont, au même inſtant, annoncé dans toutes les parties de cette capitale le retour de l'eſpérance.

Les différentes claſſes de citoyens confondues enſemble, les femmes ; les enfans, les ſoldats répandus dans les rues, ont manifeſté par leurs acclamations & leurs tranſports combien Votre Majeſté eſt chere à ſon peuple.

SIRE, daignez remplir l'eſpoir de ce peuple fidele. Le royaume touche au moment de ſa ruine. Votre Majeſté a été cruellement trompée, & au lieu de la régénération prochaine, au lieu du bonheur public qu'elle ſe propoſoit, qu'on oſoit lui promettre, on a conduit l'état aux bords du précipice.

Les capitulations des provinces ſont violées ; les engagemens les plus ſacrés ſont méconnus ; les cours ſouveraines diſperſées ; les lois détruites ; la ſociété livrée à tous les déſordres qu'entraîne l'eſpoir de l'impunité ; la conſtitution de la monarchie attaquée ; les peuples conſternés, les finances épuiſées & le crédit public perdu, avec la confiance qu'une adminiſtration ſage peut ſeule inſpirer.

Cette effrayante ſituation eſt, SIRE, le funeſte réſultat des projets d'un homme qui, honoré de la confiance de Votre Majeſté, n'a rien reſpecté ; qui, au milieu de l'affreuſe convulſion où il a mis le royaume, s'eſt efforcé d'étouffer par les proſcriptions le cri de vos peuples, & leur amour pour votre majeſté ;

Qui, pour perdre les magiſtrats, & faire taire leurs juſtes réclamations, les a peints à Votre Majeſté comme les ennemis de ſon autorité, tandis que, fideles à leur ferment, ils n'ont jamais ceſſé d'être les plus fermes appuis du trône ;

Qui, joignant à la perſécution la dériſion la plus révoltante, nous déclaroit, au moment même où il détruiſoit notre conſtitution, que nos privileges ſeroient conſervés ;

Qui, en interdiſant l'accès du trône, a enlevé une barriere entre Votre Majeſté & ſes ſujets ;

Qui, ſe jouant de la propriété, & de la ſureté de vingt-quatre millions d'hommes, a ordonné, au nom du magiſtrat ſuprême, la ſuſpenſion indéfinie de la juſtice ;

D'un homme, enfin, qui, miniſtre d'un Dieu de paix, a déployé l'appareil de la guerre contre des ſujets ſoumis, & armant les Français contre les Français, a fait couler leur ſang.

La nation appelle à grands cris la vengeance des lois contre l'auteur de tant de maux. Quelle punition pourroit racheter de pareils attentats ?

SIRE, un intérêt commun a réuni les peuples, & les attache au ſouverain. Malheur, à jamais, au miniſtre ambitieux, qui, jaloux de conſerver une place à laquelle l'intrigue n'éleve que trop ſouvent, ſe permettra l'oubli de cette grande vérité. Que l'exemple de l'archevêque de Sens apprenne à ſes ſemblables que tôt ou tard le voile ſe déchire ; que l'indignation du ſouverain & l'exécration univerſelle attendent le miniſtre perfide ; qu'on ne peut attaquer les lois ſans ébranler les fondemens de la ſociété ; qu'elles ne ſont pas moins la ſureté du trône que celle des ſujets ; que c'eſt par elle que nos Rois doivent régner ſur un peuple libre, & que ſeules elles aſſurent la gloire, ainſi que la proſpérité des empires.

La nation, SIRE, rend hommage à vos vues bienfaiſantes. Le mal eſt extrême ; mais il n'eſt pas irréparable ; Votre Majeſté a éprouvé l'abus qu'on a oſé faire de ſa confiance. Elle peut encore ſauver l'état, Elle le fera, nous n'en doutons pas.

Que ne doit-on pas attendre d'un ſouverain qui aime

aime ſes peuples & leur eſt cher? Leur amour, SIRE, leur confia[illegible] ſont la plus ſure reſſource du trône.

Votre Majeſté [illegible]nnoîtra les fauſſes impreſſions qu'on s'eſt [illegible]é de lui donner. Elle n'écoutera que ſa b[illegible] & ſa juſtice. Son autorité ne ſera plus co[illegible] qu'à des mains dignes de l'exercer; Elle fe[illegible]obſerver les capitulations des provinces & les l[illegible]de l'état; Elle rétablira l'ordre public; Elle re[illegible] à ſes cours leur ancienne activité, à leur fa[illegible]le des citoyens injuſtement détenus, & à l'éta[illegible]a premiere énergie.

Telle eſt, SI[illegible], l'eſpérance de vos peuples; c'eſt en leur no[illegible] que nous ſupplions Votre Majeſté d'être ſenſi[illegible]le à leurs vives inſtances, & que nous lui offrons, avec leur vœu, l'hommage de leur amour & de leur fidélité.

Nous ſommes, avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſans & très-fideles Serviteurs & Sujets,

Les commiſſaires & procureur-général-ſyndic des états de Bretagne.

Signé,

[illegible] Biochaye,	*Des Tulays*,
[illegible]on,	*Le Chev. du Dezerſeul*,
[illegible]ley,	*Geſlin de Tremergat*,
[illegible],	*Le Chev. de Talhouet*,

856.

L'abbé de Fajole ; *Ha Kanray ;*
L'abbé de Noday , *Su de Kvégan ,*
L'abbé de Fénieux , *Ma de Montaudry ;*

Bouvier Destois ,
Drouin ,
Robinet ,
Obelin de Kgal
Loncle de la Couaye ,

De Sosherel , Procureur-Géné-Syndic des Etats.